



## Rapport d'évaluation d'une demande de catégorie B, sous-catégories 3.11 et 3.12

**N° de la demande :** 2013-7116  
**Demande :** Nouvelles étiquettes ou modification des étiquettes de produit – Nouveaux organismes nuisibles, nouveau site ou nouvelle culture hôte  
**Produit :** Isomate OFM TT  
**Numéro d'homologation :**  
**Matières actives (m.a.) :** Acétate d'(E)-dodéc-8-ényle, (Z)-dodéc-8-én-1-ol et acétate de (Z)-dodéc-8-ényle  
**Numéro de document de l'ARLA :** 2419991

### Objet de la demande

La présente demande vise à homologuer une nouvelle préparation commerciale, Isomate OFM TT, basé sur des produits antérieurs précédents appartenant au même titulaire d'homologation. Le produit Isomate OFM TT est une phéromone de confusion sexuelle pour les insectes destinée à une utilisation sur les fruits à noyau et à pépins pour lutter contre la tordeuse orientale (*Grapholita molesta*) et le petit carpocapse de la pomme (*Grapholita prunivora*).

### Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise pour la présente demande.

### Évaluations sanitaires

On estime que le produit Isomate OFM TT, un mélange de trois phéromones de lépidoptère à chaîne droite, a une faible toxicité aiguë par voie orale, cutanée et par inhalation, qu'il est légèrement irritant pour la peau, que c'est un irritant oculaire minime et que ce n'est pas un sensibilisant cutané.

Isomate OFM TT contient des produits de formulation qui sont des préparations commerciales homologuées à l'heure actuelle pour un usage sur des cultures alimentaires à des concentrations similaires. On considère donc que leur présence dans Isomate OFM TT est acceptable.

Aucun contaminant présentant des préoccupations toxicologiques pour la santé humaine n'a été détecté dans Isomate OFM TT.

La méthode d'application consiste à fixer un diffuseur à libération lente sur les branches latérales des arbres. On a calculé qu'une personne serait amenée à manipuler une quantité de matière active de 62,96 à 125,91 g m.a./ha. Isomate OFM TT s'applique une fois par an.

Les indications figurant sur l'étiquette du produit Isomate OFM TT associées à la faible toxicité de la préparation commerciale et à l'exposition négligeable sont jugées adéquates en ce qui a trait aux risques potentiels causés par l'exposition des préposés à l'application.

L'application d'Isomate OFM TT près de zones résidentielles pourrait entraîner une exposition des résidents à de faibles concentrations de phéromones par inhalation. Ces concentrations aériennes de phéromones ne devraient pas présenter de risque significatif d'exposition occasionnelle.

Aucun délai de sécurité ou de délai avant la récolte n'est requis avec l'application d'Isomate OFM TT.

Étant donné qu'il est peu probable que la méthode d'application (diffuseurs à libération lente récupérables) entraîne un contact direct avec les cultures et que la libération de phéromone ne devrait pas entraîner de concentrations supérieures aux taux naturels, il ne devrait pas y avoir de résidus posant des problèmes toxicologiques dans les aliments ou l'eau potable.

### **Limites maximales de résidus**

La préparation Oriental Fruit Moth Pheromone Technical, qui contient trois phéromones de lépidoptère à chaîne droite, est homologuée au Canada, mais aucune limite maximale d'exposition (LMR) n'a été fixée et n'est requise pour les composés d'origine et les métabolites connexes.

### **Évaluation environnementale**

L'utilisation d'Isomate OFM TT ne devrait pas entraîner de risque supplémentaire pour l'environnement, car le profil d'utilisation est le même que celui actuellement homologué pour les produits antérieurs. Les préoccupations sur le plan environnemental sont atténuées par des mentions adéquates sur l'étiquette du produit.

### **Évaluation de la valeur**

Le demandeur a présenté deux essais en champ montrant la valeur d'Isomate OFM TT en causant une confusion de la réponse aux phéromones chez les insectes mâles et en réduisant les dommages subséquents dus aux larves. De plus, le nouveau type de diffuseur est simple à mettre en place, et il réduit le nombre de dispositifs nécessaires par hectare par rapport aux produits similaires déjà homologués, ce qui réduit les coûts de main-d'œuvre.

### **Conclusion**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a examiné les renseignements disponibles à l'appui de cette préparation commerciale et juge que le produit Isomate OFM TT peut recevoir une homologation complète.

### **References**

2376752	2013, Part 10, Value for Registration of an EP, DACO: 10.1, 10.2.1, 10.2.2, 10.2.3.1, 10.2.3.3, 10.3.1, 10.3.2, 10.5.1, 10.5.2, 10.5.3, 10.5.4
2376772	2013, Comprehensive Data Summary Registration of an EP, DACO: 12.7
2376798	2013, Acute Toxicology Studies for Registration of an EP, DACO: 4.6,4.6.1,4.6.2,4.6.3,4.6.4,4.6.5,4.6.6
2376800	2013, Acute Toxicology Studies for Registration of an EP (CBI), DACO: 4.6, CBI
2376802	2013, Exposure Summaries (EP), DACO: 5.1, 5.2

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2014

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.